



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

<p>Direction générale de l'alimentation Service de la Coordination des actions sanitaires Sous direction du pilotage et des politiques sanitaires transversales Bureau des laboratoires et de la coordination des contrôles officiels Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Suivi par : Denis LUCAS Tél. : 01 49 55 58 86 Courriel institutionnel : blacco.sdpst.dgal@agriculture.gouv.fr NOR : AGRG1008894N Réf. Interne : SDPPST/ BLACCO/09/811</p>	<p style="text-align: center;">NOTE DE SERVICE DGAL/SDPPST/N2010-8089 Date: 31 mars 2010</p>
--	---

Date de mise en application :	immédiate
Abroge et remplace :	note de service DGAL/SDRRCC/N2008-8142 du 18 juin 2008
Date limite de réponse :	...
📎 Nombre d'annexes :	...
Degré et période de confidentialité :	tout public

Objet : Laboratoires agréés pour la réalisation des épreuves sérologiques de recherche de la fièvre catarrhale du mouton **et kits validés pour la réalisation des analyses**

Références :

- **Directive 2000/75/CE du Conseil du 20 novembre 2000** arrêtant des dispositions spécifiques relatives aux mesures de lutte et d'éradication de la fièvre catarrhale du mouton.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000L0075:FR:HTML>

- **Règlement (CE) N 1266/2007 de la Commission du 26 octobre 2007** portant modalités d'application de la directive 2000/75/CE du Conseil en ce qui concerne la lutte contre la fièvre catarrhale du mouton, son suivi, sa surveillance et les restrictions applicables aux mouvements de certains animaux des espèces qui y sont sensibles ;
<http://eurlex.europa.eu/Notice.do?val=458312:cs&lang=fr&list=459508:cs,458313:cs,458312:cs,458281:cs,458280:cs,458067:cs,458066:cs,458062:cs,458078:cs,457877:cs,&pos=3&page=1&nbl=10&pgs=10&hwords=&checktexte=checkbox&visu=#texte>

- **Arrêté du 28 octobre 2009** fixant les mesures techniques relatives à la fièvre catarrhale du mouton ;

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021218982&fastPos=1&fastReqId=1271204296&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Résumé : La présente note de service actualise la liste des laboratoires agréés pour effectuer les analyses sérologiques de diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton par la technique ELISA et rappelle la liste des kits validés par le laboratoire national de référence. **Les parties grisées identifient les compléments par rapport à la note qu'elle abroge et remplace.**

Mots-clés : FIEVRE CATARRHALE DU MOUTON – LABORATOIRES - ANALYSES SEROLOGIQUES

Destinataires
<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Laboratoires départementaux d'analyses - Directeurs des DDSV, DSV, DD(CS)PP - Préfets - DRAAF - ADILVA - AFLABV - LNR (CIRAD-EMVT Montpellier)

I - Laboratoire national de référence

Le laboratoire national de référence pour les analyses sérologiques de diagnostic de la fièvre catarrhale du mouton est le laboratoire du CIRAD-EMVT de Montpellier:

CIRAD-BIOS-UPR15
TA/A 15/G
A l'attention de C. Grillet
Campus international de Baillarguet
34398 MONTPELLIER
CEDEX 5
Tel: 04 67 59 37 24
Fax: 04 67 59 37 98

II - Liste des laboratoires vétérinaires agréés

La liste des laboratoires agréés pour l'exécution de ces analyses est disponible sur le site internet du ministère de l'agriculture et de la pêche à l'emplacement suivant : Thématiques / Santé et Protection des Animaux / Maladies animales / Réseau de laboratoires agréés / Liste des laboratoires agréés pour les analyses sérologiques de diagnostic de la FCO et l'adresse est la suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/sante-protection-animaux/maladies-animales>

III - Liste des kits validés

Des kits ELISA ont été validés par le laboratoire national de référence et peuvent être utilisés pour les analyses officielles. Les informations techniques relatives à ces kits sont disponibles auprès du CIRAD. La liste des kits est disponible sur le site internet du ministère de l'agriculture et de la pêche à l'emplacement suivant : Thématiques / Santé et Protection des Animaux / Maladies animales / Fièvre catarrhale ovine / Les fondamentaux / diagnostic sérologique de la FCO / Liste des kits validés pour les épreuves sérologiques de recherche de la fièvre catarrhale ovine et l'adresse est la suivante :

<http://agriculture.gouv.fr/sections/thematiques/sante-protection-animaux/maladies-animales/fievre-catarrhale-ovine/diagnostic-analytique/>

Le sous directeur du pilotage
et des politiques sanitaires transversales

Richard SMITH